

Journée sur les PLUi à Orléans la Source
lundi 12 octobre 2015

Expérience de la communauté de communes du Val Drouette

Interventions de Mme Françoise Ramond, Présidente
et de Joël Réveil , élu communautaire et adjoint à l'urbanisme de la
commune de Hanches

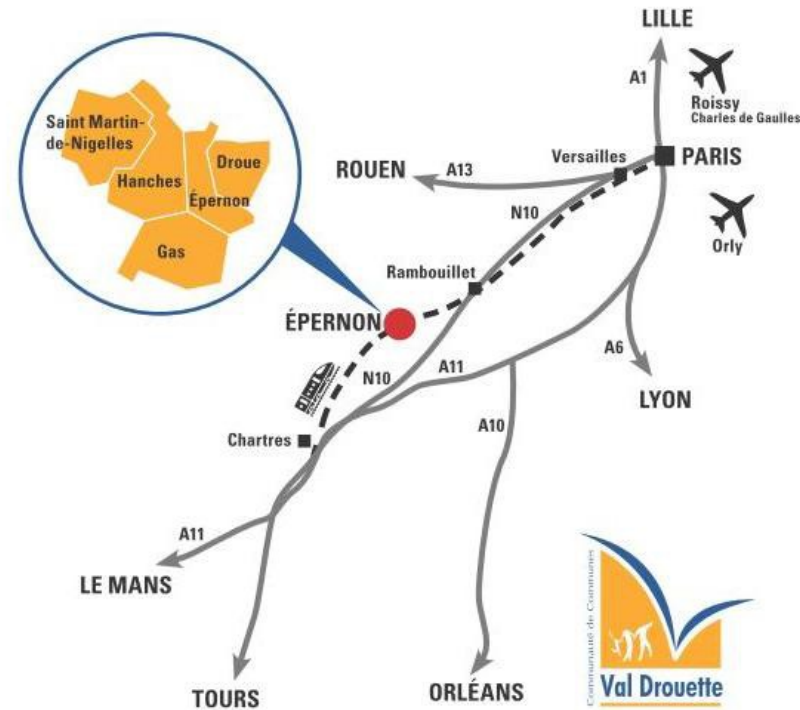


Présentation du territoire

Un positionnement stratégique

Situé à :

- 65 km de Paris
- 30 km de Chartres
- Moins de 20 minutes des échangeurs A10, A11 et de la RD 910



Création en novembre 2001

5 communes :

Droue-sur-Drouette,
Epernon,
Gas,
Hanches
Saint-Martin de Nigelles

12 000 habitants

5295 ha



Projet de territoire 2014 - 2020



Les orientations du mandat

1. Maîtriser une gestion de l'espace raisonnée et cohérente, en favorisant la mixité sociale
2. Conforter le Val Drouette comme 3ème pôle économique du département
3. Assurer une offre de services propres à une agglomération de 15 000 habitants à long terme, tout en préservant l'identité rurale du territoire
4. Développer la coopération avec les territoires voisins sur les projets structurants

Les projets du mandat

(nouvelles compétences)

Aménagement de l'espace :

- Opter pour la compétence PLUi dès son adoption législative : [1^{er} janvier 2015](#)
- Définir des objectifs démographiques à l'échelle communale dans le cadre communautaire : [SCOT](#)
- Identifier les secteurs à urbaniser et de maîtrise du foncier (habitat et économie) : [PLH](#)
- Politique d'accueil des gens du voyage : [1^{er} janvier 2014](#)
- Construire un réseau des mobilités douces cohérent avec le schéma viaire global interconnecté avec les autres territoires : [étude 2015](#)
- Organiser la mutualisation des compétences techniques de l'urbanisme du territoire dans le cadre d'un service partagé le cas échéant avec les EPCI limitrophes

Les projets du mandat

(nouvelles compétences)

Développement économique :

- Intégrer la compétence « Tourisme » : [1^{er} janvier 2014](#)
- Confirmer les dispositions actées dans le projet de territoire en matière de définition des partenariats avec les acteurs économiques
- Améliorer la qualité paysagère et environnementale des ZAE: [requalification parc d'activités de 2007-2017](#)
- Mettre en œuvre une nouvelle promotion du territoire

Les projets du mandat

(nouvelles compétences)

Services à la population :

- Concrétiser la mise en œuvre du très haut débit : [en cours](#)
- Accompagner les professionnels dans le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire : [1^{er} janvier 2014](#) , étude [en cours](#)
- Requalification de la piscine d'Epernon et gestion communautaire : [1^{er} janvier 2014](#)
- Poursuivre le lobbying auprès de la Région pour l'implantation d'un lycée : [en cours](#)

Motivations de la communauté de communes

ntielles à l'élaboration du PLUi :

mmunes , une seule commune est dotée d'un plan loc
mmunes ont un plan d'occupation des sols

on intercommunale

et de territoire partagé

tialement le SCOT

Objectifs de la communauté de communes

- Maîtriser l'urbanisation afin de limiter la consommation foncière en recherchant un équilibre entre habitat et activités économiques,
- Favoriser un développement territorial équilibré entre habitat, emploi, commerces et services,
- Valoriser et préserver les ressources naturelles et paysagères propres au territoire,
- Respecter les spécificités de l'urbanisme de chaque commune en établissant des plans de secteur,
- Prendre en compte les enjeux liés au développement durable, notamment ceux concernant la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la qualité de l'air et de l'eau,
- Renforcer l'intermodalité sur le territoire et développer une politique de déplacements doux,
- Renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment à travers le dynamisme à la fois les entités industrielles du parc d'activités du Val Drouette et à la fois le commerce de proximité des centres bourgs.
- S'inscrire dans une dynamique de coopération avec les communautés de communes limitrophes sur des thématiques fédératrices.

Calendrier

17 juin 2014 : présentation par la DDT de la loi ALUR et des incidences pour les communes et les EPCI en matière de documents d'urbanisme + désengagement de l'Etat dans l'instruction des autorisations d'urbanisme pour toutes les communes membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants.

16 octobre 2014 : conseil communautaire validant l'ajout de la compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal » aux statuts de la communauté de communes

Octobre à décembre : validation de la modification des statuts par les communes membres.

18 décembre 2014 : arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir modifiant les statuts de la communauté de communes.

12 février 2015 : conférence des maires ayant pour objectif de déterminer les conditions d'organisation de travail entre les communes et la communauté pour l'élaboration du PLUi.

13 juillet 2015 : publication du dossier de consultation pour l'élaboration d'un PLUi

15 octobre 2015 : rapport d'analyse des offres et choix du bureau d'études lauréat de la consultation.